

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 08 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
M. Gilles BERGAMI	M. Florent MONEYRON
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Annick FORESTIER	Mme Michelle CIERGE
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Marie-France MARMY	M. Lucas ANTOINE
M. Christian BOURNAT	Mme Laurence GONINET
Mme Catherine MORAND	
M. Guillaume FRICKER	
Mme Sylvie ROCHE	
M. Romain FERRIER	
M. Gilles MARQUET	

Suppléant présent : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absent : Mme Anne-Marie OLIVON

Etaient représentés (procuration) :

Mme Agnès TARTRY-LAVEST (à Mme Sylvie EXBRAYAT)
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)
M. Cédric DAUDUIT (à M. Christian BOURNAT)
Mme Elisabeth BRUSSAT (à M. Florent MONEYRON)
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

VOTE: En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 5 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : Avenant 2023 a la convention d'objectifs et de moyens entre la communauté de communes et la maison du tourisme du Livradois-Forez 2022-2024

AVENANT 2023 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LA MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ 2022-2024

- VU la délibération du 30/01/2014 décidant la création d'un office de tourisme intercommunautaire et d'une entente chargée de la définition d'une politique touristique commune ;
- VU la délibération du 14/12/2021 qui approuve la poursuite de la délégation de compétence « promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme » et la convention de partenariat 2022-2024 avec la Maison du Tourisme ;

Il est rappelé que la compétence tourisme des EPCI s'exerce sur 3 niveaux :

- Développement et aménagement
- Exploitation des équipements touristiques
- Information, accueil et promotion

Concernant ce dernier niveau, la Communauté de Communes a délégué cette compétence à la maison du tourisme du Livradois-Forez et une convention d'objectif et de moyens a été signée. Celle-ci permet de fixer les modalités opérationnelles du partenariat.

En complément de cette convention et plus spécifiquement pour 2023, il est prévu :

- De continuer les travaux d'harmonisation et d'aménagement des bureaux d'information touristique démarrés en 2021
- De poursuivre l'amélioration et la qualité d'accueil de d'information touristique sur le territoire en prolongeant, notamment le contrat du chargé de mission
- De reverser le surplus de taxe de séjour encaissé (voir délibération du CC du 14/06/2022)
- D'élaborer un schéma de développement touristique durable de la destination Livradois-Forez

Ce schéma qui s'inscrit dans la logique des fiches d'actions du futur projet de territoire de la CCEDA permettra d'établir un diagnostic touristique de la destination, la définition d'axes stratégiques et d'actions de développement. La maîtrise d'ouvrage sera portée par le syndicat mixte du parc animée par la Maison du Tourisme.

Il est proposé que la CCEDA :

- Confirme le reversement de la partie de taxe de séjour validé par délibération du 14/06/2022, soit 5 304€
- S'engage dans une démarche de principe pour l'élaboration du schéma de développement touristique durable du Livradois-Forez avec une déclinaison sur le périmètre d'intervention de notre territoire
- S'engage au versement à la Maison du Tourisme pour 2023 de la somme de 74 349€, correspondant à la contribution annuelle de 69 045€ à laquelle s'additionne le reversement de la taxe de séjour, soit 5 304€
- Autorise Madame La Présidente à signer l'avenant correspondant

AR Prefecture

063-246301097-20221213-20221213_18-DE
Reçu le 19/12/2022

CCEDA
CC 13/12/2022
(18)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité** les propositions.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 19 décembre 2022
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente